

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAULX**

Nombre de conseillers	L'an deux mille vingt-cinq, le 06 juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la	
En exercice	14	commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
Présents	9	le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Isabelle
Votants	14	VENDRASCO, Maire.
Absents	5	
Exclus	0	
Date de convocation 26 mai 2025	Présents : Isabelle VENDRASCO, Chantal MARCHAND, Philippe HELF, Christophe BOCQUET, Cédric VERNEY, Cécile FANTINI, Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ, Danielle DEPLANTE, Gil BENICHOU.	
Date d'affichage 28 mai 2025	Absents excusés : Emmanuel SERRIER, Murielle NAGEL, Philippe BREVET, Christophe DOUARD, Damien MISSILLIER.	
DEL 20250606-027		
OBJET :	Procurations : Emmanuel SERRIER à Cédric VERNEY, Murielle NAGEL à Danielle DEPLANTE, Philippe BREVET à Gil BENICHOU, Christophe DOUARD à Christophe BOCQUET, Damien MISSILLIER à Chantal MARCHAND	
Modification des statuts de la CCRTS	<i>Cécile FANTINI a été nommée secrétaire de séance</i>	

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie a approuvé par délibération n°2025_DEL_025 du 31 mars 2025, la modification des statuts de la communauté de communes ayant pour objet de rendre plus lisibles les statuts et d'être en adéquation avec les compétences que la loi lui a dévolues ainsi que celles qui lui ont été transférées par ses communes membres.

Les articles suivants des statuts ont notamment été modifiés :

- Article 7. Compétences obligatoires
- Article 8. Compétences supplémentaires d'intérêt communautaire
- Article 9. Autres Compétences supplémentaires

Pour information, l'annexe aux statuts portant sur l'intérêt communautaire a également été mise à jour tel que défini dans la délibération 2025_DEL_026 du 31 mars 2025. Dès lors, un certain nombre de compétences qui étaient auparavant dans les statuts sont à présent intégrées dans l'intérêt communautaire.

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5214-16, L. 5211-20 et L.5214-23-1;

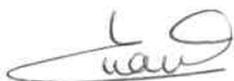
Vu la délibération n°2025_DEL_025 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie du 31 mars 2025 approuvant la modification statutaire envisagée,

Vu les statuts modifiés annexés à la présente délibération ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- **APPROUVE** les modifications apportées aux statuts de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, annexés à la présente délibération.

Le Secrétaire de séance,
Cécile FANTINI



Le Maire,
Isabelle VENDRASCO

